



COMMUNIQUE DE PRESSE

Épargne salariale : 75 % des dirigeants de TPE-PME jugent sa mise en place complexe

Mardi 20 octobre 2026, Paris – Gedeon et OpinionWay dévoilent les résultats d’une étude inédite, « *Les dirigeants face à l’épargne salariale* », réalisée en octobre 2026 auprès de dirigeants de TPE et PME. Alors que la loi sur le partage de la valeur élargit les enjeux liés à ces dispositifs, l’enquête met en lumière un paradoxe : les dirigeants en perçoivent les bénéfices et sont nombreux à envisager de franchir le pas, mais peinent encore à identifier et à mettre en œuvre une solution adaptée à leur entreprise.

Pour répondre à ces difficultés, l’insurtech lyonnaise Gedeon, lance son Plan d’Épargne Interentreprises (PEI). Après s’être développée sur le marché de l’épargne retraite avec le PER, l’entreprise propose une offre 100 % digitale conçue pour simplifier les démarches des petites entreprises et faciliter la mise en place d’un dispositif de partage de la valeur.

Loi sur le partage de la valeur : une nouvelle réalité réglementaire pour plus de 17 000 entreprises

L’épargne salariale devient un sujet incontournable pour les petites entreprises. Depuis le 1er janvier 2025, les entreprises de 11 à 49 salariés qui réalisent un bénéfice net fiscal au moins égal à 1 % de leur chiffre d’affaires pendant trois années consécutives doivent mettre en place un dispositif de partage de la valeur. Selon les estimations de la Dares, environ 17 500 entreprises sont concernées.

Cette évolution réglementaire renforce la nécessité pour les dirigeants de s’intéresser à des dispositifs longtemps associés aux grandes entreprises. Elle crée aussi un besoin concret : trouver une solution adaptée à la taille de leur structure, à leurs moyens et à leurs contraintes opérationnelles.

« Pendant des années, l’épargne salariale a été pensée pour les grandes entreprises. La loi sur le partage de la valeur change complètement la donne : des dizaines de milliers de PME doivent désormais s’équiper. Notre ambition est de faire de l’épargne salariale ce que nous avons fait du PER : un produit simple, digital et accessible, que l’on peut mettre en place sans transformer le dirigeant en expert RH ou fiscal », détaille Julien Jacquemin, CEO de Gedeon.

L'épargne salariale séduit aussi les petites entreprises

L'étude révèle que l'épargne salariale n'est plus perçue comme un dispositif réservé aux grandes structures. 86 % des dirigeants interrogés estiment qu'elle peut être mise en place dans une petite entreprise, y compris lorsque celle-ci compte peu de salariés ou dispose d'un chiffre d'affaires limité.

Cette prise de conscience se traduit par une réelle intention de passer à l'action : 73 % des dirigeants déclarent envisager de mettre en place un dispositif d'épargne salariale dans les douze prochains mois. Cette proportion atteint même 87 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés, particulièrement concernées par les évolutions réglementaires.

L'intérêt est donc bien réel. Pour les dirigeants, l'enjeu est désormais de passer de l'intention à la mise en œuvre, en trouvant un dispositif compréhensible, adapté à leur situation et simple à déployer.

Mais 75 % des dirigeants jugent la mise en place complexe

Si l'envie d'agir progresse, la mise en place et la gestion de l'épargne salariale restent un obstacle majeur. 75 % des dirigeants de TPE-PME estiment ces démarches complexes.

Plusieurs difficultés se cumulent. Le premier frein concerne l'évaluation du coût pour l'entreprise, citée par 42 % des répondants. Viennent ensuite le choix du dispositif le plus adapté (37 %) et la compréhension des obligations légales et réglementaires (30 %).

Au-delà des questions financières et administratives, l'accompagnement constitue également un point de vigilance, particulièrement pour les plus petites structures. Dans les entreprises de 2 à 9 salariés, 41 % des dirigeants estiment ne pas être suffisamment accompagnés, contre 27 % dans celles de 10 à 49 salariés et 23 % dans celles de 50 à 249 salariés.

Ces résultats soulignent un décalage entre l'intérêt des dirigeants pour l'épargne salariale et leur capacité à la mettre en place concrètement. Pour les TPE, qui disposent souvent de moins de ressources internes pour décrypter les dispositifs et leurs modalités, l'accès à une solution simple et à un parcours d'accompagnement lisible apparaît déterminant.

Gedeon lance un PEI 100 % digital pour simplifier l'accès à l'épargne salariale

C'est pour répondre à ces difficultés que Gedeon lance son Plan d'Épargne Interentreprises (PEI), une offre conçue spécifiquement pour les TPE et PME. Entièrement digitale, elle vise à faciliter les démarches et à rendre l'épargne salariale plus accessible aux entreprises qui souhaitent proposer un dispositif de partage de la valeur à leurs collaborateurs.

Avec un parcours pensé pour limiter les contraintes administratives, Gedeon annonce 30 minutes pour constituer un dossier. L'objectif : permettre aux dirigeants de mettre en place un dispositif d'épargne salariale sans complexifier leur quotidien ni devoir maîtriser seuls les spécificités du sujet.

Après avoir développé son activité sur le marché de l'épargne retraite avec le PER, Gedeon franchit ainsi une nouvelle étape dans sa volonté de démocratiser l'épargne auprès des petites entreprises.

En s'attaquant aux freins identifiés par l'étude OpinionWay, Gedeon entend transformer un intérêt largement partagé en solutions concrètes, accessibles et adaptées aux réalités des TPE-PME.

Méthodologie

Sondage OpinionWay pour Gedeon, réalisée auprès d'un échantillon de 303 dirigeants, DRH ou décisionnaires en matière d'épargne salariale au sein d'entreprises privée de 2 à 249 salariés, représentatif des entreprises TPE et PME françaises constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de secteur d'activité et de taille salariale. Les interviews ont été réalisées par questionnaire autoadministré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview). Les interviews ont été réalisées du 25 septembre au 1er octobre 2026.

A propos de Gedeon

Gedeon est une insurtech fondée en 2022 par Julien Jacquemin et Jean-Baptiste Chalnot, qui propose une offre d'épargne 100 % digitale qui réunit épargne retraite (PER) et épargne salariale, pensée pour les entreprises, les indépendants et les dirigeants, et distribuée notamment via une plateforme dédiée aux courtiers. En mars 2024, Malakoff Humanis est entré au capital de la société à travers une prise de participation majoritaire. Gedeon emploie 45 salariés répartis entre Lyon et Paris, et gère l'épargne ou la retraite de plus de 120 000 bénéficiaires assurés.

GEDEON, marque commerciale de KARIBU GESTION, SAS au capital de 10 000 €, RCS Lyon 883 676 744, 66 quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon. Courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24007514 et agent lié du prestataire de services d'investissement EPSSENS, entreprise d'investissement ayant son siège social au 21 rue Laffitte 75009 Paris, agréée par l'ACPR sous le code banque 11383, SA au capital social de 21 147 881,60€ immatriculée au RCS Paris sous le n° 538 045 964).

Contact presse

Pauline Raud 07 66 60 64 76 paulineraudconsulting@gmail.com